

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi, le 18 octobre 2011
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Gilles Decelles, maire de la ville de	Lac Brome
	Jean-Guy Demers, maire de la	ville de Dunham
	Claude Dubois, maire de la	ville de Bedford
	Josef Hüsler, maire de la	ville de Farnham
	Roland Lemaire, maire de	Frelighsburg
	Marc Labrecque, représentant de	Brigham
	Pierre Pelland, maire de la	ville de Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de la	ville de Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse du	village d'East-Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire du village de	Brome
Mme	Ginette Simard-Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire du	canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence d'Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville et également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier, Francis Dorion, directeur du service de la gestion du territoire et Me Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2011
4. Actualités du CLD :
 - 4.1. Inventaire industriel – présenté par Benoit Lévesque, conseiller industriel
 - 4.2. Bourse relève agricole 2012 – présenté par Pierre Genesse, conseiller en développement rural
 - 4.3. Modulation règlementaire en matière de boissons alcooliques – par P. Genesse
 - 4.4. Recommandation de subvention du FSTD pour les projets suivants :
 - 4.4.1. Capitalisation du Fonds culturel de Brome-Missisquoi
 - 4.4.2. Implantation de la norme BNQ 21 000
 - 4.4.3. Actualisation du plan stratégique tourisme : réunion d'information pour tous les maires le 15 novembre de 17h30 à 19h00 (avec lunch)
 - 4.4.4. Étude de pré faisabilité pour un réseau de chauffage à la biomasse à Bedford
 - 4.4.5. Plan d'action stratégique pour une nouvelle plate-forme d'affaire *marché de solidarité de Cowansville* (Amis de la terre)
5. Rapport du comité PGMR du 11 octobre :
 - 5.1. Retour sur la rencontre de biométhanisation de la RIEDSBM
 - 5.2. Planification des actions et présentation du budget 2012
 - 5.3. Écocentres mobiles
6. Rapport du comité des cours d'eau du 13 octobre:
 - 6.1. Acte d'autorisation des travaux dans la branche 1 du cours d'eau Alder
 - 6.2. Retard dans les travaux d'entretien 2011
 - 6.3. Nomination pour les travaux d'entretien en 2012
 - 6.4. Entente pour l'entretien des cours d'eau de compétence du bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et Haut-Richelieu
 - 6.5. Nomination pour les travaux d'aménagement
 - 6.6. Bilan du budget 2011 et présentation du budget 2012
7. Compte-rendu du colloque « Des jeunes actifs pour des communautés en santé » et

- adoption de l'engagement
- 8. Rapport des comités consultatifs agricole et d'aménagement du 12 octobre:
 - 8.1. État d'avancement du dossier article 59
 - 8.1.1. Dispositions particulières d'aménagement à l'intérieur des îlots;
 - 8.2. Suivi de la proposition de l'affectation agricole dynamique
 - 8.3. Suivi du projet d'accès à la terre
 - 8.4. Suivi du dossier des eaux souterraines
 - 8.5. Certificat de conformité :
 - 8.5.1. Règlement 380-1 de la ville de Farnham
 - 8.5.2. Règlement 355-11 de la municipalité de Notre-Dame
 - 8.5.3. Règlement 876-71-2011 de la ville de Bromont
- 9. Rapport du comité administratif du 5 octobre:
 - 9.1. Insatisfaction quant à l'acoustique de la nouvelle salle du conseil
 - 9.2. Adhésion au concept de conseil sans papier : proposition d'achat du iPad2
 - 9.3. Suivi concernant le programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Volet 3
 - 9.4. Adhésion au projet sur la participation citoyenne des jeunes du Forum jeunesse de la Montérégie Est
- 10. Octroi et autorisation de signature du contrat de déneigement 2011-2012 : 4 700\$ + taxes
- 11. Travaux d'agrandissement de l'édifice et du stationnement :
 - 11.1. Paiement à Athéna Construction
 - 11.2. Préparation du financement permanent
- 12. Demande de soutien au projet de remise à neuf des installations du Camp Garagona
- 13. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités pour 2012 : 7 254\$
- 14. Compte-rendu du congrès de la FQM
- 15. Actualités juridiques :
 - 15.1. Attestation de Revenu Québec pour les entrepreneurs
 - 15.2. Code et formation sur l'éthique et la déontologie
 - 15.3. P.L. 30 : Opportunité de discuter et négocier avec les soumissionnaires pour certains contrats
- 16. Souper de Noël des maires à Dunham samedi le 21 janvier?
- 17. Information sur la plante envahissante : « Ériochloé Velue »
- 18. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour octobre / novembre
- 19. Correspondance
- 20. Questions diverses
- 21. Deuxième période de questions du public
- 22. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

337-1011

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND
 APPUYÉ PAR ROLAND LEMAIRE
 ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Marielle Cartier, conseillère de St-Armand, dépose des documents afin de promouvoir le droit, pour les pompiers volontaires, de se servir de gyrophare vert sur leur véhicule civil en répondant à un appel d'urgence. Madame Cartier souhaite que les maires distribuent ces documents à leur chef de pompier respectif.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2011

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
 APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
 ET RÉSOLU :**

338-1011

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2011 tel que rédigé.

ADOPTÉ

INVENTAIRE INDUSTRIEL

Monsieur Benoit Lévesque, conseiller industriel au CLD, présente l'inventaire industriel de Brome-Missisquoi. Cet exercice permet d'évaluer la santé financière par secteur

industriel présent sur le territoire et permettra par la suite au CLD de se doter d'un plan d'action sur mesure. Il est pertinent de noter que 90% des emplois industriels sont comblés à temps plein. Monsieur Lévesque indique que cet exercice sera répété annuellement pour suivre de près le développement industriel de la région. Enfin, les municipalités sont invitées à communiquer avec monsieur Lévesque afin d'obtenir de l'information supplémentaire.

339-1011

LA CAPITALISATION DU FONDS CULTUREL DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT QUE la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficultés qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de financement, à savoir : « *Capitalisation du Fonds culturel de Brome-Missisquoi* » correspond aux grandes orientations du volet culturel du CLD notamment :

- 1.0 Stimuler et appuyer les intervenants et les initiatives culturelles de Brome-Missisquoi
- 2.0 Consolider les attraits, les événements et les entreprises culturelles de Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT QUE le Fonds culturel de Brome-Missisquoi (25,000\$ par année) a pour but d'assurer la mise en œuvre de la politique culturelle de Brome-Missisquoi et de favoriser la consolidation des organismes culturels par l'émergence de projets culturels ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) se dit intéressé à investir 33,333 \$ par année sur trois ans à condition que les mêmes montants du secteur privé et de la MRC soient confirmés;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape consisterait à identifier un (des) partenaire (s) financier (s) du milieu privé intéressé (s) à se lier au domaine culturel dans Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un consultant spécialiste pour appuyer le personnel du CLD dans cette démarche est souhaitable;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU:**

D'autoriser une contribution de 5 000 \$ à même le fonds du MAMROT (Fonds de soutien aux territoires en difficulté) afin de retenir les services d'un expert consultant qui appuiera le CLD dans le développement et la mise en œuvre d'une stratégie pour démarcher des partenaires privés pour la capitalisation du Fonds culturel de la MRC.

ADOPTÉ

340-1011

IMPLANTATION DE LA NORME BNQ 21 000 VIA LE FONDS FSTD DU MAMROT

CONSIDÉRANT QUE la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficultés qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de financement, à savoir : « Implantation de la norme BNQ 21 000 » correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économiques notamment pour;

- 8.1- Assurer une adéquation entre les ressources disponibles et les attentes de notre clientèle.
- 7.3 Supporter les différents pôles dans la réalisation de plans stratégiques de développement, la mise en valeur de leurs infrastructures publiques et privées, et la diffusion de leurs avantages concurrentiels.
- 3.10 Supporter la rétention et le développement des filiales étrangères par la dotation de plans stratégiques de développement

CONSIDÉRANT QUE le CLD prévoit ajouter un enjeu de développement durable au plan de diversification en 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet « **BNQ 21000** » se situe directement en lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013;

CONSIDÉRANT QUE le MDEIE souhaite réaliser des projets pilotes en entreprise avant de rendre la démarche BNQ 21000 accessible à l'ensemble des entreprises du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise qui a été sélectionnée sur notre territoire est OMYA de St- Armand ;

CONSIDÉRANT QUE le CLD pourra agir à titre d'observateur via la firme NOPAC de Stanbridge-Station dans l'implantation de la norme BNQ 21000 chez OMYA;

CONSIDÉRANT QUE la firme NOPAC, en échange de services, transférera au CLD les connaissances et les pratiques d'affaires à adopter en matière d'accompagnements aux entreprises selon la norme BNQ 21000 ;

CONSIDÉRANT QUE durant les projets pilotes, les entreprises participantes jouiront d'une grande visibilité et seront reconnues par le marché comme des leaders dans la mise en œuvre de la démarche BNQ 21000;

CONSIDÉRANT QUE ce projet représente une occasion unique pour le CLD de développer sur son territoire, une expertise d'avant-garde permettant de stimuler l'adoption de cette norme par d'autres entreprises socio responsables et ainsi se donner un avantage additionnel parmi les autres régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
ET RÉSOLU:**

D'autoriser une contribution de 10 500 \$ à même le fonds du MAMROT (Fonds de soutien aux territoires en difficulté) afin de doter le CLD d'une démarche d'accompagnement en matière d'accréditation BNQ 21000.

ADOPTÉ

ACTUALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE TOURISME

CONSIDÉRANT QUE la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté qui est assuré par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de financement, à savoir l'« Actualisation du Plan stratégique tourisme » correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique notamment pour :

- 1.6 : Assurer un positionnement avantageux de Brome-Missisquoi dans le cadre des activités de Tourisme Cantons-de-l'Est et des partenaires du secteur touristique en général
- 2.3 : Supporter les projets innovants et/ou utilisant une technologie de pointe
- 6.1 : Animer la table de concertation sur le tourisme et structurer la promotion globale de la destination touristique;

CONSIDÉRANT depuis plusieurs années, le CLD a concentré ses efforts principalement au développement et à la promotion de son produit d'appel : la Route des vins;

CONSIDÉRANT QU'à la demande des maires de la MRC, le CLD amorce un processus d'actualisation de son plan stratégique tourisme dans le but de diversifier son offre dans Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QU'un consultant devra être embauché pour faire ressortir les grandes orientations du plan stratégique tourisme ainsi que le positionnement touristique de la région;

CONSIDÉRANT QU'un contrat au montant de 15 000 \$ incluant les honoraires, les déboursés et les taxes a été approuvé par le CA du CLD pour la réalisation de cette étape préliminaire de l'actualisation du Plan stratégique tourisme de Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU:**

D'autoriser une contribution de 15 000 \$ à même le fonds du MAMROT (Fonds de soutien aux territoires en difficulté) afin d'appuyer le CLD dans l'actualisation de son Plan stratégique tourisme.

ADOPTÉ

**SUBVENTION DU FSTD POUR L'ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ POUR UN RÉSEAU
DE CHAUFFAGE À LA BIOMASSE À BEDFORD**

342-1011

CONSIDÉRANT QUE la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficultés qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de financement, à savoir : « Étude de préfaissabilité pour un réseau de chauffage à la biomasse à Bedford » correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique notamment pour :

Enjeu 2.2 : Appuyer les projets « verts » des entreprises et de la Régie Inter municipale d'élimination de Déchets Solides de Brome-Missisquoi.

Enjeu 7.3 : Supporter les différents pôles dans la réalisation de Plans stratégiques et la mise en valeur de leurs infrastructures publics et privés, et la diffusion de leurs avantages concurrentiels.

CONSIDÉRANT QU'une étude de préfaissabilité sur le développement de l'industrie du chauffage à la biomasse forestière résiduelle dans Brome-Missisquoi a été réalisée récemment;

CONSIDÉRANT QUE cette étude a démontré que la région avait tous les atouts pour réaliser de nombreux projets d'implantation de chaufferies à la biomasse forestière résiduelle dans des bâtiments institutionnels, commerciaux et religieux;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Bedford pourrait avoir avantage à implanter un réseau de chauffage à la biomasse forestière résiduelle dans la partie sud-ouest de la Ville. Ce quartier loge l'Aréna de Bedford, l'école Monseigneur Desranleau et le Centre équestre SAM. Le développement domiciliaire prévu sur la rue Alcée-Rocheleau pourrait éventuellement être desservi par ce réseau de chaleur;

CONSIDÉRANT QUE le maire de Bedford a invité un consultant externe à présenter les grandes lignes d'un éventuel projet de réseau de chauffage à la biomasse aux conseillers municipaux lors d'une rencontre tenue le 4 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape consisterait à effectuer une étude de préfaissabilité afin d'obtenir l'information permettant de décider de l'intérêt d'entamer des études plus détaillées de rentabilité du chauffage à la biomasse;

CONSIDÉRANT QUE les résultats positifs d'une étude de préfaissabilité faciliteraient l'obtention de subventions du service de l'efficacité énergétique du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec. Ces subventions financent jusqu'à 75 % des frais d'études de faisabilités et d'approvisionnement et, éventuellement jusqu'à 50 % des coûts d'implantation;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un réseau de chauffage à la biomasse forestière permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les coûts de chauffage des utilisateurs du réseau, de favoriser la diversification des producteurs forestiers;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

D'autoriser une contribution de 1 750 \$ à même le fonds du MAMROT (Fonds de soutien aux territoires en difficulté) afin de supporter l'entreprise dans la réalisation de cette étude de préfaisabilité pour un réseau de chauffage à la biomasse à Bedford.

ADOPTÉ

**PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE POUR UNE NOUVELLE PLATE-FORME
D'AFFAIRES MARCHÉ DE SOLIDARITÉ DE COWANSVILLE (AMIS DE LA TERRE)
SUBVENTION VIA LE FONDS FSTD DU MAMROT**

343-1011

CONSIDÉRANT QUE la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficultés qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de financement, à savoir : «Plan d'action stratégique pour une nouvelle plate-forme d'affaires» ; correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique notamment pour :

3.5 Appuyer le développement des entreprises d'économie sociale et en faire la promotion

3.6 Appuyer la consolidation des entreprises agroalimentaires de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le Marché de solidarité de Cowansville est un bel exemple de développement rural et que les membres bénévoles ainsi que le conseil d'administration désirent poursuivre le projet, initié depuis 3 ans ;

CONSIDÉRANT QUE selon le plan d'action agroalimentaire 2012 du CLD la distribution des produits du territoire a été jugé prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE après plus de deux ans d'opérations le marché n'a pas pu obtenir le nombre de membres ni les ventes désirées;

CONSIDÉRANT QUE le Marché a reçu une aide de 20 000\$ du fonds d'économie social en 2009 mais a subi un refus du même fonds en 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation doit en conséquence revoir sa plate forme d'affaires afin d'assurer sa viabilité ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sera entourée de personnes ressources possédant des compétences en distribution et agissant à titre de mentor;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettrait de créer 2 emplois et d'en maintenir plusieurs dizaines chez les producteurs;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation représente une accessibilité aux tablettes d'un marché d'alimentation indépendant pour les petits producteurs ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise en œuvre de ce plan d'action se chiffre à près de 30 000\$ et sera déposé au Pacte rural afin d'impliquer d'autres partenaires dans le montage financiers ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

D'autoriser une contribution de 5 000 \$ à même le fonds du MAMROT (Fonds de soutien aux territoires en difficulté) afin de supporter l'entreprise dans la rédaction de son plan d'action stratégique.

ADOPTÉ

RETOUR SUR LA RENCONTRE DE BIOMÉTHANISATION DE LA RIEDSBM

344-1011

CONSIDÉRANT que dans le but d'accroître leur connaissance en matière de biométhanisation, monsieur Arthur Fauteux a accompagné madame Brigitte Nadeau, directrice générale de la RIEDSBM, pour la visite d'usines de biométhanisation en opération en Europe;

CONSIDÉRANT que Monsieur Fauteux représentait, lors de ce voyage, autant les intérêts de la MRC Brome-Missisquoi que ceux de la ville de Cowansville;

CONSIDÉRANT que cette dépense devrait être assumée à part égale par la ville de Cowansville et la MRC;

CONSIDÉRANT que les observations faites sur les technologies employées en Europe apportent des précisions permettant d'évaluer, en meilleure connaissance de cause, le projet d'usine de la Régie;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU :**

De payer 50 % des coûts du voyage de monsieur Fauteux, soit un montant de 3 500 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

PROJET D'ÉCOCENTRES MOBILES / SATELLITES

345-1011

CONSIDÉRANT les conclusions du PGMR 2008 relatant que les écocentres devaient être bonifiés;

CONSIDÉRANT qu'actuellement les villes de Farnham, Sutton et Cowansville disposent d'écocentres, lesquels sont uniquement accessibles à leurs citoyens respectifs;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les maires relativement au projet d'implantation d'écocentres mobiles à portée régionale, soit l'implantation d'écocentres à Farnham, Lac-Brome, Bedford, Bromont et Sutton pouvant desservir l'ensemble de population de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU :**

D'accepter le principe de déployer des écocentres de type « mobile » dans les cinq (5) pôles satellites, soit : Farnham, Lac-Brome, Bedford, Bromont et Sutton, en plus de celui de la RIEDSBM à Cowansville, et de poursuivre les démarches afin de débiter le projet en 2012 en rencontrant, entre autres, les cinq municipalités concernées.

ADOPTÉ

ACTE D'AUTORISATION DES TRAVAUX DANS LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU ALDER

346-1011

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, Chapitre 6) attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la branche 1 du cours d'eau Alder est sous la compétence exclusive de la MRC;

CONSIDÉRANT les avis par courrier recommandé envoyés aux propriétaires riverains, informant les contribuables touchés par les travaux d'entretien du cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'examen au mérite du projet d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Alder, il y a lieu d'ordonner les travaux proposés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE la MRC décrète ce qui suit :

La présente résolution vise à permettre la réalisation de travaux d'entretien et de nettoyage dans la branche 1 du cours d'eau Alder touchant au territoire de la municipalité de Brigham en la MRC.

Les travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Alder débuteront au chaînage 0+980 jusqu'à sa source au chaînage 1+710 sur une longueur totale d'environ 730 mètres. Les travaux s'effectueront dans la municipalité de Brigham.

Les travaux seront exécutés en suivant les indications des plans, profils, du devis descriptif approuvés par Florian Bernard, ingénieur, et conformément aux directives qui pourraient être données au cours de la réalisation des travaux.

Les présents travaux décrétés sont des travaux d'entretien et de reprofilage afin de redonner au cours d'eau un écoulement régulier tout en appliquant des mesures de protection (ex. : perré, sortie de drainage, sortie de fossé, intersection de deux cours d'eau, tournant dans le cours d'eau, engazonnement des talus et bande riveraine).

Le coût des travaux de construction, de réparation, d'entretien, à l'exception des travaux à faire sur la propriété d'une compagnie de chemin de fer, qui en vertu de la Loi doivent être faits et entretenus par ladite compagnie, sera imposée en quote-part suffisante à chaque municipalité concernée, dans les proportions établies ci-bas. Il en sera de même des indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution de la présente résolution.

MUNICIPALITÉ

BRIGHAM

100 %

Malgré les dispositions citées plus haut, les coûts spécifiques soit, les frais, dépenses et honoraires professionnels spécifiquement engagés pour solutionner un cas particulier ou un refus de donner accès à sa propriété moyennant, s'il y a lieu, les compensations prévues à l'entente sur les quotes-parts, sont répartis, sur la base des coûts réels aux propriétaires des terrains pour lesquels ils sont encourus. Lorsqu'ils sont encourus pour plus d'un terrain, ils sont répartis aux propriétaires des terrains concernés au prorata de leur superficie contributive. Ces frais, dépenses et honoraires, incluant les intérêts, le cas échéant, sont recouvrables en la manière prévue à la Loi pour le recouvrement des taxes municipales.

Sauf les cas autrement réglés par la Loi, les ponts et ponceaux ne devront en aucune façon altérer le lit du cours d'eau ni nuire au libre passage des eaux.

Les ponts et ponceaux existants sur le cours d'eau et dont l'enlèvement, le déplacement ou la réfection sera nécessaire, devront être enlevés, déplacés ou refaits en conséquence, par ceux qui y sont tenus. Les ponts devront avoir les dimensions minimales suivantes :

BRANCHE 1 DU ALDER

Chaînage 0+500 à 1+100

Hauteur libre : 1000 mm

Largeur libre : 1000 mm

Diamètre équivalent: 1000 mm

Chaînage 1+100 à 1+700

Hauteur libre : 800 mm

Largeur libre : 800 mm

Diamètre équivalent: 800 mm

ADOPTÉ

RÉSILIATION DES CONTRATS D'ENTRETIEN DES BRANCHES 22 ET 24 DU COURS D'EAU WALLBRIDGE ET DU COURS D'EAU CROTHERS

347-1011

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien des branches 22 et 24 du cours d'eau Wallbridge, ainsi que du cours d'eau Crothers n'ont pas été effectués avant la date limite du 1^{er} octobre 2011;

CONSIDÉRANT que les mandats pour ces travaux, octroyés tous deux à *Excavation CMR inc.*, stipulent à l'article 6.1 du cahier des charges et clauses techniques, que les travaux d'excavation et d'empierrement devaient être complétés pour le 1^{er} octobre 2011;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien devront être reportés en 2012, avec tous les inconvénients que cela peut causer aux riverains des cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU :**

De résilier le contrat avec *Excavation CMR inc.* pour l'entretien du cours d'eau Crothers, pour fin de non respect de la clause 6.1 du cahier des charges et clauses techniques, le tout en vertu de la clause 1.17 du cahier des charges et clauses techniques.

De résilier le contrat conclu avec *Excavation CMR inc.* pour l'entretien des branches 22 et 24 du cours d'eau Wallbridge, pour fin de non respect de la clause 6.1 du cahier des charges et clauses techniques, le tout en vertu de la clause 1.17 du cahier des charges et clauses techniques.

ADOPTÉ

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU CROTHERS ET DES BRANCHES 22 ET 24 DU COURS D'EAU WALLBRIDGE

348-1011

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, Chapitre 6) attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien du cours d'eau Crothers doivent être reportés en 2012;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien des branches 22 et 24 cours d'eau Wallbridge doivent être reportés en 2012;

CONSIDÉRANT que les travaux auraient dus être exécuté avant le 1^{er} octobre 2011 selon les termes du cahier des charges et clauses techniques;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU**

D'autoriser le retour en appel d'offres par invitation pour les travaux d'entretien du cours d'eau Crothers et des banches 22 et 24 Wallbridge et de modifier le cahier des charges et clauses techniques afin de prévoir des pénalités forfaitaires en cas de non respect des dates de réalisation.

ADOPTÉ

**NOMINATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN EN 2012
POUR LE COURS D'EAU SWENNEN-LAMOTHE**

349-1011

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU:**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser les demandes d'entretien du cours d'eau Swennen-Lamothe, conformément à la demande de la municipalité du Canton de Bedford, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

**NOMINATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN EN 2012
POUR LE COURS D'EAU LIGNE-DE-NOYAN**

350-1011

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND
APPUYÉ PAR ROLAND LEMAIRE
ET RÉSOLU:**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser les demandes d'entretien du cours d'eau Ligne-de-Noyan, conformément à la demande de la municipalité de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

NOMINATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN EN 2012

POUR LA BRANCHE 20 DU COURS D'EAU EWING

351-1011

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser les demandes d'entretien de la branche 20 du cours d'eau Ewing, conformément à la demande de la municipalité de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

**NOMINATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN EN 2012
POUR LE COURS D'EAU DANDURAND-BELLEFROID**

352-1011

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser les demandes d'entretien du cours d'eau Dandurand-Bellefroid, conformément à la demande de la municipalité de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

**NOMINATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN EN 2012
POUR LE COURS D'EAU BELLEFROID-ARCHAMBAULT**

353-1011

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser les demandes d'entretien du cours d'eau Bellefroid-Archambault, conformément à la demande de la municipalité de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

**NOMINATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN EN 2012
POUR LE COURS D'EAU CAMPBELL**

354-1011

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU:**

De monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser les demandes d'entretien du cours d'eau Campbell, conformément à la demande de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

**NOMINATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN EN 2012
POUR LA BRANCHE 30 DU COURS D'EAU GROAT**

355-1011

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser les demandes d'entretien de la branche 30 du cours d'eau Groat, conformément à la demande de la municipalité de Saint-Armand, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

**NOMINATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN EN 2012
POUR LA BRANCHE 40 DU COURS D'EAU MORPIONS**

356-1011

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser les demandes d'entretien de la branche 40 du cours d'eau Morpions, conformément à la demande de la ville de Farnham, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

**NOMINATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN EN 2012
POUR LA BRANCHE 8 DU COURS D'EAU NORTH BRANCH**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

357-1011

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser les demandes d'entretien de la branche 8 du cours d'eau North Branch, conformément à la demande de la ville de Dunham, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

**ENTENTES POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DE COMPÉTENCE DU
BUREAU DES DÉLÉGUÉS DES MRC BROME-MISSISQUOI ET HAUT-RICHELIEU**

358-1011

CONSIDÉRANT que les cours d'eau Ligne-de-Noyan, Dandurand-Bellefroid, Campbell, la branche 20 du cours d'eau Ewing et la branche 40 du Morpions sont des cours d'eau de compétence commune des MRC Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien sont requis pour ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer, soit par l'intermédiaire d'un bureau de délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retenir les services de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. dans ces dossiers;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU:**

Que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi transmette un avis à la MRC du Haut-Richelieu à l'effet de demander leur accord pour la conclusion de cinq (5) ententes distinctes ayant pour objet de confier à la MRC Brome-Missisquoi l'exercice de la compétence eu égard aux demandes de travaux de nettoyage et d'entretien des cours d'eau Ligne-de-Noyan, Dandurand-Bellefroid, Campbell, la branche 20 du cours d'eau Ewing et la branche 40 du Morpions.

D'autoriser la signature desdites ententes par Messieurs Arthur Fauteux, préfet et Robert Desmarais, directeur général, au nom et pour le compte de la MRC.

ADOPTÉ

NOMINATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU

À L'ARRIÈRE DU 25 ET 29 RUE MONTAGNE

359-1011

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser la demande d'aménagement du cours d'eau situé derrière le 25 rue Montagne selon la demande de la municipalité de Lac-Brome, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir.

ADOPTÉ

NOMINATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU
RUISSEAU McLAUGHLIN (SECTEUR ARGYLL)

360-1011

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
ET RÉSOLU:**

De nommer la firme Aqua-Berge Inc., à titre de professionnel externe, pour analyser la demande d'aménagement du cours d'eau McLaughlin selon la demande de la ville de Lac-Brome, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION : MODIFIANT LE RÈGLEMENT 08-0605 CONCERNANT
L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA
MRC BROME-MISSISQUOI

Avis de motion, est, par le présente donné avec dispense de lecture par Martin Bellefroid, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place, proposera l'adoption d'un règlement visant à modifier le règlement 08-0605 afin d'ajuster les frais pour les demandes de permis émis en vertu du règlement 03-0406 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi, et pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau.

LIDAR

Monsieur Francis Dorion, directeur du service de la gestion du territoire, informe les maires du projet Lidar mené par Géomont. Le conseil semble intéressé à participer à ce projet et demande à monsieur Dorion de prévoir une enveloppe budgétaire au budget 2012 pour ce type de projet.

ADOPTION DE L'ENGAGEMENT DES GRANDS PARTENAIRES
DE JEUNES EN MOUVEMENT BROME-MISSISQUOI

361-1011

CONSIDÉRANT QUE la région de Brome-Missisquoi offre plusieurs avantages permettant le développement d'une culture des saines habitudes de vie; tant sur le plan géographique qu'au niveau des dynamiques sociales de nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'une culture des saines habitudes de vie chez les jeunes de la région et leur famille est un investissement en matière de développement et de qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE *Jeune en Mouvement Brome-Missisquoi*, soit le programme livré par la MRC grâce à l'appui financier de Québec en Forme, est responsable de planifier et coordonner l'organisation d'activités, la formation d'intervenants locaux et la concertation des communautés pour la promotion des saines habitudes de vie sur le territoire de Brome-Missisquoi (investissement de 360 000\$ depuis trois ans);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'entériner l'*Engagement des grands partenaires*, lequel fut signé le 27 septembre 2011, par messieurs Arthur Fauteux, Préfet de la MRC Brome-Missisquoi, Bruno Petrucci, Directeur général du Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie, Guy

Vincent, Président de la Commission scolaire Val-des-Cerfs et Jean-François Pomerleau, Président de la Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi.

Que le conseil de la MRC s'engage à promouvoir les actions décrites ci-dessous et demande à chaque municipalité de faire de même afin que Brome-Missisquoi devienne un chef de file en matière de saines habitudes de vie :

1. Définir les priorités et les stratégies du plan d'actions favorisant les saines habitudes de vie (activité physique et saine alimentation) en concertation avec les partenaires.
2. Promouvoir les saines habitudes de vie chez les jeunes, leurs familles et dans nos organisations.
3. Développer l'offre pour rendre plus accessibles les environnements favorisant l'activité physique sécuritaire et la saine alimentation.
4. Collaborer avec les pôles de Bedford, Bromont, Cowansville, Farnham, Lac-Brome et Sutton à la mise en œuvre et au suivi du plan d'actions.
5. Adapter tout nouveau projet de développement, plan d'organisation, politique ou règlement afin de favoriser, autant que possible, les saines habitudes de vie.

ADOPTÉ

ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER ARTICLE 59 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES D'AMÉNAGEMENT À L'INTÉRIEUR DES ILOTS

Monsieur Dorion rappelle que les municipalités n'ayant pas encore émis leurs commentaires quant aux dispositions particulières d'aménagement à l'intérieur des îlots sont invités à le faire rapidement (*au plus tard le 21 octobre 2011*). À défaut de quoi, lesdites dispositions particulières seront acheminées tels quelles à la CPTAQ et celles-ci, constitueront la prémisses de base du RCI qui sera adopté par la MRC.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 380-1 VILLE DE FARNHAM

362-1011

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 3 octobre 2011 son règlement numéro 380-1;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement 380 sur l'émission des permis et des certificats vise à modifier la tarification pour certains permis ou certificats;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE

APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID

ET RÉSOLU:

De déclarer le règlement 380-1 de la ville de Farnham **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 355-11 MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

363-1011

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 21 septembre 2011 son règlement numéro 355-11;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 315-08 vise à modifier la grille des usages et normes pour la zone M-3 afin d'autoriser la classe d'usage C7-1 (services d'hébergement)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN

APPUYÉ PAR DONALD BADGER

ET RÉSOLU:

De déclarer le règlement 355-11 de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

364-1011

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 876-71-2011 VILLE DE BROMONT

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 12 octobre 2011 son règlement numéro 876-71-2011;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 876-2003 vise à modifier la grille des spécifications des zones C04-422 et C04-428 afin d'autoriser la classe d'usage C2 (commercial mixte);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 876-71-2011 de la ville de Bromont **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement de La Haute-Yamaska et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

ADHÉSION AU CONCEPT DU CONSEIL NUMÉRIQUE : ACHAT DU IPAD-2

365-1011

CONSIDÉRANT que la MRC a analysé divers outils technologiques pour doter le conseil et les comités de travail d'un mode de fonctionnement sans papier;

CONSIDÉRANT que le iPad-2 est l'outil privilégié pour atteindre cet objectif, notamment en raison de sa simplicité d'utilisation et de ses nombreux avantages;

CONSIDÉRANT que ce mode de fonctionnement permettra d'économiser 16 000\$ en papier et en manipulation sur cinq ans et d'améliorer l'efficacité du travail des maires durant les séances et à la maison;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

De prévoir au budget 2012 une somme de 20 000\$ pour l'achat de 21 iPad 2 pour tous les membres du conseil, sauf le préfet, qui sera répartie en parts égales ainsi qu'une somme suffisante pour l'achat de 5 iPad 2 pour le préfet et le personnel de la MRC et pour la planification, la recherche, la formation et le soutien technique qui sera répartie selon la richesse foncière uniformisée entre toutes les municipalités.

<i>Modèle</i>	<i>Mémoire</i>	<i>Prix</i>
<i>iPad 2 avec accessoires</i>	<i>32 Go (Wi-Fi)</i>	<i>944 \$, taxes incluses</i>
<i>iPad 2 + 3G + accessoires</i>	<i>32 Go (Wi-Fi + 3G*) * connexion 3G (cellulaire) avec le choix des fournisseurs suivants : Rogers, Telus, Bell</i>	<i>1 087 \$, taxes incluses Ajouter frais mensuel de connexion et de téléchargement</i>

<i>Coûts de la 1^{re} année</i>	
<i>Planification, recherche, formation et soutien technique</i>	<i>15 000\$</i>
<i>Achat de 21 iPad pour chaque municipalité</i>	<i>20 000\$</i>
<i>Achat de 5 iPad (préfet, DG, DGA, greffière, multi usagers)</i>	<i>5 000\$</i>
TOTAL	41 000\$

<i>Répartition des coûts</i>		
<i>Quotes-parts égales par municipalité</i>	<i>944\$</i>	<i>20 000\$</i>
<i>Quotes-parts administration générale selon la RFU</i>		<i>21 000\$</i>
TOTAL		41 000\$

ADOPTÉ

**ADHÉSION AU PROJET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU
FORUM JEUNESSE DE LA MONTÉRÉGIE EST**

366-1011

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE**

ET RÉSOLU :

D'adhérer au projet de participation citoyenne du *Forum Jeunesse de la Montérégie Est* et d'octroyer la somme de 3 000\$ par année pour une période de trois (3) ans afin d'obtenir une ressource partagée à parts égales entre les MRC de Rouville et du Haut-Richelieu. Cette ressource travaillerait dans les locaux de la MRC et son lien d'emploi serait avec Forum Jeunesse de la Montérégie Est.

ADOPTÉ

**OCTROI DU CONTRAT DE DENEIGEMENT 2011 ET 2012
POUR LE STATIONNEMENT DE LA MRC**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

367-1011

D'octroyer le contrat de déneigement pour la période hivernale 2011-2012 à l'entreprise *Déneigement Bourcier-Lee inc.* au montant de 4 700\$ plus taxes pour le déneigement et déglçage du stationnement, ainsi que toutes les entrées (perrons, marches) principales et sorties d'urgence ainsi que les deux (2) rampes pour les personnes à mobilité réduite. D'autoriser la signature dudit contrat par messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur-général au nom et pour le compte de la MRC.

ADOPTÉ

**TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE ET DU STATIONNEMENT :
PAIEMENT À ATHÉNA CONSTRUCTION**

368-1011

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement d'une somme maximale de 163 074 \$ à Athéna Construction conditionnellement à ce que cette facture soit approuvée par l'ingénieur et l'architecte. Les frais seront pris à même le règlement d'emprunt.

ADOPTÉ

PRÉPARATION DU FINANCEMENT PERMANENT

Monsieur Robert Desmarais, directeur général de la MRC, informe les maires que le financement permanent sera reporté au mois de janvier 2012. Conséquemment, dès la fin novembre / début décembre 2011 les municipalités connaîtront leur montant dû.

**DEMANDE DE SOUTIEN AU PROJET DE REMISE À NEUF
DES INSTALLATIONS DU CAMP GARAGONA**

369-1011

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

D'émettre une lettre d'appui, signée par monsieur Arthur Fauteux, préfet, à l'attention du Camp Garagona pour leur projet de remise à neuf des installations.

ADOPTÉ

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE
DES MUNICIPALITÉS POUR 2012**

370-1011

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement d'une somme de 7 254,10 \$ taxes incluses à la Fédération Canadienne des Municipalités pour combler les frais de cotisation du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. Le montant sera distribué tel la formule établit par la FCM.

ADOPTÉ

**ACTUALITÉS JURIDIQUES : ATTESTATION DE
REVENU QUÉBEC POUR LES ENTREPRENEURS**

Me Vanessa Couillard informe les maires qu'à partir du 1^{er} janvier 2012, les organismes municipaux devront exiger des entrepreneurs intéressés à conclure un contrat de construction comportant une dépense de 25 000\$ ou plus, une attestation de conformité fiscale de l'agence de revenu du Québec. De plus, l'obligation de détenir cette attestation de revenu Québec s'appliquera également aux sous-entrepreneurs qui souhaitent contracter directement avec l'entrepreneur qui a obtenu le contrat de construction.

CODE ET FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

Me Couillard rappelle aux maires que les municipalités doivent adopter le code d'éthique de déontologie pour tous les membres du conseil de la municipalité au plus tard le 2 décembre 2011. De plus, les élus doivent participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale avant le 2 juin 2012.

PROJET DE LOI 30 : OPPORTUNITÉ DE DISCUTER ET NÉGOCIER AVEC LES SOUMISSIONNAIRES POUR CERTAINS CONTRATS

Ce projet de loi prévoit la possibilité lorsque le conseil utilise un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication d'un contrat en vue de confier à un tiers l'exploitation de ses parcs ou de ses équipements ou lieux culturels, récréatif ou communautaire, ainsi que l'exploitation d'un centre de congrès ou un centre de foire, de discuter avec les soumissionnaires afin de préciser le projet pour l'obtention de soumission finale puis de négocier avec la personne ayant obtenu le meilleur pointage afin d'en arriver à la conclusion du contrat. Ce pouvoir de négociation doit préalablement être prévu au devis d'appel d'offres.

SOUPER DE NOËL DES MAIRES

Monsieur Jean-Guy Demers invite les maires au restaurant du vignoble l'Orpailleur, situé dans la municipalité de Dunham pour le souper de Noël des maires le samedi 14 janvier 2012.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'AGENCE CANADIENNE DE L'INSPECTION DES ALIMENTS POUR CONTRER LES PRÉJUDICES CAUSÉS PAR L'ÉRIOCHLOÉ VELUE

371-1011

CONSIDÉRANT QUE l'*Ériochloé velue*, une plante envahissante qui pousse dans les champs cultivés, les pâturages et les zones perturbées le long des clôtures, des fossés et des routes, est actuellement présente dans le sud-ouest de la MRC Brome-Missisquoi ;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence canadienne des inspections des aliments (ACIA) a mis en place des mesures de contrôle réglementaire obligeant les producteurs agricoles ayant des champs contaminés par l'*Ériochloé velue* de la déclarer à l'ACIA, de produire un plan de gestion afin d'éventuellement l'éliminer et de prendre des mesures exceptionnelles de nettoyage de leurs équipements pour éviter sa prolifération ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites mesures de contrôle sont lourdes de conséquences économiques pour les producteurs touchés encourageant ainsi plusieurs à ne pas déclarer la présence de cette plante pour éviter les préjudices financiers ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De demander à l'Agence canadienne de l'inspection des aliments d'accorder une aide financière raisonnable dès 2011 aux producteurs agricoles ayant un champ contaminé par l'*Ériochloé Velue* afin de les dédommager pour les coûts supplémentaires et les pertes économiques engendrés par la gestion des lourdes mesures de contrôle de cette plante.

De demander l'appui du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ainsi que de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe pour protéger l'activité agricole dans ce secteur.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

372-1011

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



Me Vanessa Couillard, greffière

Ledit procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.